



Conseil "Transports, télécommunications et énergie" **(Télécommunications)**

Bruxelles, le 6 décembre 2022

Président: Ivan Bartoš, vice-Premier ministre chargé de la transformation numérique et ministre du développement régional

La **session débutera** à 9 heures.

Les ministres seront invités à adopter la position commune du Conseil (appelée "orientation générale") sur deux propositions législatives, à savoir:

- la **législation sur l'intelligence artificielle**
- le règlement sur le **cadre européen relatif à une identité numérique**.

Une fois adoptées, ces positions communes permettront au Conseil d'entamer des négociations avec le Parlement européen ("trilogues") en vue de parvenir à un accord sur ces actes législatifs.

Le Conseil évaluera les progrès accomplis en ce qui concerne deux propositions législatives, à savoir:

- la **loi sur les données**
- la **législation sur la cyberrésilience**.

Au cours d'un déjeuner informel, les ministres débattront de la question de l'**action internationale dans le domaine numérique**.

En présence du vice-ministre ukrainien de la transformation numérique, les ministres tiendront un débat d'orientation sur les **compétences numériques pour la décennie numérique**, durant lequel l'accent sera mis en particulier sur les nouvelles actions de perfectionnement professionnel qui pourraient être envisagées pour la population active ainsi que sur les bonnes pratiques ou les bonnes expériences recensées dans les États membres pour accroître le nombre de **spécialistes des TIC** et le nombre de **spécialistes du secteur** possédant des compétences numériques avancées.

Sous le **point "Divers"** et en présence du vice-ministre ukrainien de la transformation numérique, la Commission présentera aux ministres des informations concernant le soutien actuellement apporté à l'**Ukraine** dans le domaine des télécommunications. La présidence informera également les ministres de l'état d'avancement des négociations avec le Parlement européen concernant la révision du règlement "vie privée et communications électroniques" relatif aux **règles en matière de protection de la vie privée** dans le secteur des communications électroniques, et communiquera des informations sur l'accord intervenu récemment au sujet de la **déclaration européenne** sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Toujours sous le **point "Divers"**, la Commission informera les ministres de l'état d'avancement des travaux sur les **initiatives internationales** dans le domaine numérique, en mettant l'accent sur les Conseils du commerce et des technologies et sur les partenariats numériques. La présidence communiquera des informations sur les résultats de la réunion virtuelle d'experts de haut niveau relative à la gouvernance et à l'application des règles de l'Union dans le domaine numérique (tenue le 17 octobre 2022) et de la Conférence sur un avenir numérique sûr et innovant dans l'UE, qui a eu lieu les 3 et 4 novembre 2022 à Prague. Pour finir, la future présidence suédoise présentera son **programme de travail** pour le premier semestre de 2023.

Conférence de presse: à l'issue de la session, vers 18 heures.

* * *

[Conseil "Transports, télécommunications et énergie" \(Télécommunications\) - Page de la réunion](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

Législation sur l'intelligence artificielle

Le Conseil devrait adopter une orientation générale relative à la **législation sur l'intelligence artificielle**.

Le projet de règlement présenté par la Commission en avril 2021 est un élément fondamental de la politique de l'UE visant à favoriser le développement et l'adoption, dans l'ensemble du marché unique, d'une intelligence artificielle (IA) **sûre et licite** qui respecte les droits fondamentaux. La proposition, qui suit une **approche fondée sur les risques**, établit **pour l'IA un cadre juridique horizontal** uniforme qui vise à garantir la sécurité juridique pour faciliter les investissements et l'innovation dans le domaine de l'IA, à renforcer **la gouvernance et l'application effective** de la législation existante en matière de droits fondamentaux et de sécurité et à favoriser le développement d'un marché unique pour des **applications d'intelligence artificielle légales, sûres et dignes de confiance**, tout en évitant la fragmentation du marché.

L'orientation générale du Conseil comprend la **définition** d'un système d'IA, une liste des **pratiques interdites en matière d'IA** et une **classification** des systèmes d'IA à haut risque. Le texte fixe également les **exigences** applicables aux systèmes d'IA à haut risque et les responsabilités des différents acteurs de la chaîne de valeur de l'IA. Il tient en outre compte des situations dans lesquelles les systèmes d'IA peuvent être utilisés à de nombreuses fins différentes (**IA à finalité générale**) et clarifie le **champ d'application** de la proposition de législation sur l'IA et les dispositions relatives aux **services répressifs**. Le texte contient un certain nombre de **clarifications et simplifications** concernant les procédures d'évaluation de la conformité, le cadre de gouvernance, la surveillance du marché, l'exécution et les sanctions. Il comprend également des modifications qui renforcent la **transparence** en ce qui concerne l'utilisation des systèmes d'IA à haut risque et des mesures en faveur de **l'innovation**.

[Une approche européenne de l'intelligence artificielle \(informations de la Commission\)](#)

[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Cadre européen relatif à une identité numérique

Le Conseil devrait adopter une **orientation générale** concernant la proposition de règlement sur un **cadre européen relatif à une identité numérique (identification électronique)**.

En juin 2021, la Commission a proposé un **cadre européen relatif à une identité numérique** qui serait accessible à l'ensemble des citoyens, résidents et entreprises de l'UE, au moyen d'un **portefeuille européen d'identité numérique (PEIN)**. Le nouveau cadre proposé modifiera le règlement de 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (**règlement eIDAS**), qui a jeté les bases pour pouvoir, en toute sécurité, accéder à des services publics et effectuer des transactions dans le cadre d'une utilisation en ligne et transfrontalière dans l'UE. Par ailleurs, la Commission a également adopté, dans le même temps, une recommandation visant à élaborer une **boîte à outils définissant les spécifications techniques du portefeuille européen d'identité numérique**.

Le texte de l'orientation générale développe le **concept de PEIN** et son interaction avec les moyens d'identification électronique nationaux. Les **niveaux d'assurance** devraient caractériser le degré de confiance dans les moyens d'identification électronique, fournissant ainsi l'assurance que la personne revendiquant une identité particulière est bien la personne à laquelle cette identité est attribuée. À cet égard, le portefeuille doit être émis dans le cadre d'un système d'identification électronique répondant au niveau d'assurance "élevé". Le texte clarifie également la notion de **fournisseurs d'attestations électroniques d'attributs**. En outre, l'orientation générale du Conseil comprend un certain nombre de modifications concernant les services de confiance, notamment les **nouveaux services de confiance** introduits dans la proposition de la Commission (archivage électronique et registres électroniques), ainsi que le **régime de responsabilité** des prestataires de services de confiance et leur supervision.

[Identité numérique européenne \(informations de la Commission\)](#)

[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Règlement sur les données

Le Conseil fera le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne la proposition de règlement fixant des **règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données)**.

Les principaux objectifs de cette proposition adoptée fin février 2022 par la Commission sont de garantir l'équité dans la répartition de la valeur entre les acteurs et de favoriser l'accès aux données et leur utilisation. Il s'agit d'un acte législatif horizontal qui vise à **faciliter l'accès aux données et leur utilisation** par les consommateurs et les entreprises (avec les garanties nécessaires), à permettre aux organismes du secteur public d'utiliser les données détenues par les entreprises en cas de besoin exceptionnel de données et à faciliter le changement de fournisseur de services de traitement des données.

Le groupe "Télécommunications" du Conseil a examiné cette proposition. La présidence tchèque a élaboré deux propositions de compromis visant, en particulier, à mieux définir le **champ d'application** du règlement, à affiner certaines **définitions** tout en en ajoutant de nouvelles, à clarifier l'**interaction** entre le règlement sur les données et la législation horizontale et sectorielle pertinente, à préciser le champ d'application du **partage de données B2G** en raison d'un besoin exceptionnel, et à faciliter le changement efficace de service de traitement des données. Une attention particulière a été accordée à la clarification du mécanisme de "compensation raisonnable" pour la mise à disposition de données par le détenteur de données. La présidence tchèque prépare actuellement le troisième texte de compromis et les travaux sur cette proposition se poursuivront sous la présidence suédoise.

Législation sur la cyberrésilience

Le Conseil fera le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne la proposition de règlement concernant des **exigences horizontales en matière de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques (législation sur la cyberrésilience)**.

Le principal objectif de cette proposition, adoptée par la Commission à la mi-septembre 2022, est d'**harmoniser** les exigences essentielles en matière de cybersécurité applicables aux produits comportant des éléments numériques dans tous les États membres et d'**éviter le chevauchement des exigences en matière de cybersécurité** découlant de différents textes législatifs.

La proposition vise à combler les lacunes de la législation existante en matière de cybersécurité en veillant à ce que les produits comportant des éléments numériques, par exemple des produits de l'internet des objets (IDO), tels que les caméras domotiques, les réfrigérateurs, les téléviseurs et les jouets connectés, et des logiciels non intégrés, deviennent **sûrs tout au long de la chaîne d'approvisionnement** et pendant **tout leur cycle de vie**. Elle clarifie également les liens avec la législation existante et contribue à rendre cette dernière plus cohérente. Enfin, la proposition permet aussi aux utilisateurs de tenir compte de la **cybersécurité** lorsqu'ils choisissent et utilisent des produits comportant des éléments numériques.

Le **groupe horizontal "Questions cyber" (GHQC)** du Conseil a examiné cette proposition. Sur la base des contributions écrites des États membres et des travaux menés au sein du GHQC, la présidence a l'intention d'élaborer un texte de compromis initial concernant le **champ d'application** et la clause de **libre circulation**. Sur la base des progrès réalisés sous la présidence tchèque, la future présidence suédoise prévoit de poursuivre les travaux sur cet important dossier.

[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Compétences numériques pour la décennie numérique

A l'initiative de la présidence, le Conseil tiendra un débat d'orientation sur les **compétences numériques pour la décennie numérique**.

Tous les Européens et toutes les Européennes ne se sentent pas entièrement en confiance lorsqu'ils ou elles se livrent à des activités en ligne et avec des appareils numériques. Dans le même temps, il existe un large consensus sur le fait que si nous voulons faire en sorte que l'ensemble de la société bénéficie de la transformation numérique, il est essentiel que personne ne soit laissé de côté et ne manque des compétences numériques adéquates. Au niveau de l'UE, un certain nombre de mesures et d'initiatives importantes ont été prises pour remédier à ce problème, mais il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, dans le programme d'action à l'horizon 2030 "**La voie à suivre pour la décennie numérique**", récemment adopté, l'UE a fixé des objectifs ambitieux en matière de compétences numériques. Dans le cadre de ce débat d'orientation et compte tenu de la nécessité d'intensifier les efforts de l'UE pour garantir que les compétences nécessaires soient disponibles et permettre une transformation numérique sans heurt, les ministres seront invités à débattre des questions suivantes:

- Compte tenu de l'importance cruciale que revêtent les compétences de base au sein de la population active, quelles sont les **actions supplémentaires** qui pourraient être envisagées **pour les renforcer**? Quelles sont les mesures de renforcement des compétences susceptibles d'être particulièrement utiles pour les PME?
- Comment pouvons-nous unir nos forces pour tirer parti des bonnes pratiques et expériences positives recensées dans les États membres et accroître le nombre de **spécialistes des TIC** ainsi que le nombre de **spécialistes sectoriels** possédant des compétences numériques avancées? Quelles sont les actions qui pourraient être envisagées pour aider les principaux écosystèmes industriels, et en particulier les PME, à attirer les talents numériques?

[Décennie numérique de l'Europe: objectifs numériques pour 2030 \(site de la Commission\)](#)

[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Action internationale dans le domaine numérique

Au cours d'un déjeuner informel, les ministres débattront de l'**action internationale dans le domaine numérique**.

Afin de tirer parti des avantages de la **coopération internationale** et de garantir un rôle européen fort au niveau mondial en période d'évolution de l'environnement géopolitique, la Commission a intensifié ses activités au niveau international dans le but de renforcer la coopération stratégique avec les pays tiers dans le domaine des **technologies nouvelles et émergentes** et dans le secteur numérique. Au cours des mois précédents, la Commission a transmis au Conseil plusieurs initiatives axées notamment sur la coopération avec les États-Unis, la région indo-pacifique, l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes.

Compte tenu de la nécessité de renforcer l'action internationale de l'UE dans le secteur numérique, les ministres seront invités à débattre des questions suivantes:

- Sur quelles **régions ou catégories de pays tiers** l'UE devrait-elle se concentrer afin d'accroître son autonomie stratégique ouverte? Quels **critères** devraient être utilisés pour déterminer les régions et les pays à traiter?
- Quelles devraient être les **priorités** de l'action internationale de l'UE dans le domaine numérique? Comment l'UE devrait-elle **encourager les chaînes de valeur numériques** et quelles technologies et normes devraient être incluses dans les objectifs de futurs partenariats pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement numériques?

Divers

- (a) Soutien de l'UE à l'Ukraine dans le domaine des télécommunications
Informations communiquées par la Commission
 - b) Propositions législatives en cours d'examen
 - Règlement "vie privée et communications électroniques"
Informations communiquées par la présidence
 - c) Déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique
Informations communiquées par la présidence
 - d) Réunion virtuelle d'experts de haut niveau sur la gouvernance et l'application des règles de l'Union dans le domaine numérique (17 octobre 2022)
Informations communiquées par la présidence
 - e) Conférence sur un avenir numérique sûr et innovant dans l'UE (Prague, 3 et 4 novembre 2022)
Informations communiquées par la présidence
 - f) Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par la délégation suédoise
-